



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07 AVR, 2023

ID : 033-213302078-20230407-D202321-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023.21 – AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT (APCP)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 MARS 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 AVRIL 2023
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM			X	
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE



AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT (APCP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 30 mars 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur :

- la révision de l'AP-CP relative aux aménagements sportifs **compte 2318 fonction 414 opération 50 ville sportive** comme suit (+ 120 000 € conteneurs tribunes) :

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
Ville sportive Opération 50	1 690 200	2022	2023	2024
		4 263	1 164 000	521 937
RECETTES		Commune : 4 263 Autofinancement	Commune : 1 164 000 Subvention et emprunt	Commune : 521 937 Autofinancement

- la modification de répartition des crédits de paiement (CP) de l'AP-CP relative aux aménagements des abords de la médiathèque **compte 2315 fonction 810 opération 48 aménagement des abords médiathèque**

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)	
Aménagement des abords Médiathèque Opération 48	300 000	2022	2023
		19 914	280 086
RECETTES		Commune : 19 914 Autofinancement	Commune : 280 086 Autofinancement

Ces Crédits de Paiement (CP) sont inscrits au budget primitif 2023.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Yannick CLAVIER, Conseiller Municipal délégué et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

ACTE

- la révision et la modification des AP-CP visées ci-dessus
- l'inscription des crédits de paiement correspondants au budget primitif 2023.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 6 Avril 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.